



S E R M O N

TRENTE-NEUVVIESME.

ACTES CHAP. SIXIÈSME
VERS. I. II. III. IV. V. & VI.

ACT. VI. Vers. I. *Et en ces jours là comme les Disciples se multiplioyent , il auint un murmure des Grecs contre les Hebreux , pource que leurs veuves estoyent mesprisées au service ordinaire.*

Vers. II. *Parquoy les douze ayans appelé la multitude des Disciples , dirent, Il n'est pas raisonnable que nous delaissons la parole de Dieu pour servir aux tables.*

Vers. III. *Regardés donc Freres de choisir sept hommes d'entre vous , de qui on ait bon tesmoignage pleins du Saint Esprit & de Sagesse , ausquels nous commettions cette affaire.*

Vers. IV. *Et quant à nous nous poursuiurons à vacquer à la priere , & à l'administration de la parole.*

Verf. V. Et ce propos plust à toute la compagnie qui estoit là presante, & ils esleurent Estienne personnage plein de Foy & du Sainct Esprit, & Philippe, & Procore, & Nicanor, & Timon, & Parmenas, & Nicolas Profelyte Anthiochien.

Verf. VI. Lesquels ils presenterent deuant les Apostres; & iceux apres auoir prié leur imposèrent les mains.



COMME les riuieres tandis qu'elles sont fort proches de leurs sources & encore fort petites ont ordinairement leurs eaux fort pures & fort claires, mais à mesure qu'elles grossissent par l'ad-jonction de plusieurs ruisseaux qu'elles rencontrent au milieu de leur course, elles se souillent & troublent; ainsi l'Eglise à sa naissance s'est conseruée dans vne exquisite pureté & dans vne grande concorde, mais quand elle est venue à croistre par la con-uerſion soudaine de plusieurs milliers d'a-mes à la Foy de nostre Sauueur, il estoit difficile qu'une si grande multitude d'hom-mes de diuerses conditions & de differen-tes humeurs, n'y aporast de l'impureté & du

du trouble ; soit parce que comme quand les Israelites sortirent d'Egypte , plusieurs Egyptiens s'ajoignirent à eux , qui furent sans doute vne des principales causes de leurs frequents murmures , & des pensées qui leur venoyent si souuent en l'esprit de s'en retourner en Egypte ; ainsi parmi les gens de bien & amateurs de leur salut qui embrasserent la doctrine de l'Euangile , il se fourra dans leur societé plusieurs personnes vicieuses qui y aporтерent leurs enuies & leurs aigreurs , & qui y furent cause de beaucoup de scandale : soit parce que les esleus mesmes ne sont jamais tellement detachés de leur particulier interest , qui est la matiere ordinaire des passions des hommes , & le principal ressort de leurs actions , qu'il ne leur face faire beaucoup de fautes au prejudice & de leur propre bien & du repos de la societé de laquelle ils sont membres ; soit parce que les personnes qui sont employées à la conduite de ce corps n'y apportent pas tousiours toute la prudence qui seroit necessaire pour euitter les jalousies & les mescontentemens des particuliers. C'est ce que vous voiés estre arrivé en cette Eglise primitive que les Apostres ont fondée en Ierusalem. Au commencement qu'elle estoit encore fort peri-

te , que ces diuins Ministres de Christ faisoient immediatement parmi eux tout ce qui estoit necessaire à son edification & à sa subsistance , & que les dons du Saint Esprit y estoient en leur plus grande vigueur , *Ils n'estoyent tous qu'un cœur & une ame , & nul ne disoit aucune chose estre sienne de ce qu'il possedoit , mais toutes choses estoient communes entr'eux , car il n'y auoit parmi eux aucun diseteux parce que tous ceux qui possedoyent des champs & des maisons les vendoyent & en apportoient le prix aux pieds des Apostres , & cela estoit distribué à chacun selon qu'il en auoit besoin : mais comme elle vint à grossir , & que les Apostres occupés à la principale partie de leur Ministère qui estoit la predication furent contraints pour les autres choses d'y employer d'autres personnes , qui n'y apportoient pas la mesme prudence , ni peut estre encore la mesme pureté pour distribuer aux poures les charités & les subuentions de l'Eglise selon le besoin de chascun sans acception de personnes , & pour lesquels aussi les particuliers n'auoyent pas les mesmes respects que pour les Apostres , il en auint du trouble , les Grecs conceuans de la jalousie contre les Hebreux , de ce que leur veues , comme ils croyoyent , n'estoyent par*
 traittées

traittées également avec celles des autres en la disposition des deniers des pources. C'est pourquoy les Apostres voulans remédier à ce mal naissant & en prevenir de bonne heure les suites, proposerent l'affaire dans l'assemblée de l'Eglise, & y firent elire vn nombre suffisant de Diacres qui eussent desormais ce soin, pendant qu'eux vacqueroient au principal de leur commission, & aussi tost les instalerent en leurs charges par la priere & par l'imposition des mains. Ici donc nous aurons moyennant la faueur de Dieu, deux choses à considerer, le trouble qui auint en l'Eglise de Ierusalem, & le remede qu'ils y apporterent tout à l'instant.

Quant au premiet Sainct Luc nous l'explique en ces mots, *En ces jours là, comme les Disciples se multiplioient, il auint vn murmure des Grecs contre les Hebreux, parce que leurs veuues estoyent mesprisées au serui-ce ordinaire.* C'estoit sans doute vn grand contentement aux Apostres de voir comme par la benediction du Seigneur les Disciples, c'est à dire, les Chrestiens, comme ils furent depuis appelés, se multiplioient tous les jours malgré toute la rage de ses ennemis & des leurs: mais comme jamais en ce monde nos ioyes ne sont toutes pures,

6 *Sermon Trente-neuvième*

voici vn nuage d'ennui qui en vient troubler la serenité, vn murmure entre les fideles né d'une jalousie des vns contre les autres, mal qui eust fait à l'Eglise beaucoup plus de peine que tous ceux qu'elle auoit eus jusques alors, s'il n'y eust esté promptement pourueu : Car ceux qu'elle souffroit dans ses entrailles lui sont sans comparaison plus sensibles & plus pernicioeux que tous ceux de dehors : C'est comme le combat des deux freres au ventre de leur mere qui faisoit dire à Rebecca, *Si cela est pourquoy suis ie ?* Celuieci fust entre les Hebreux & les Grecs. Ceux qu'il appelle Hebreux estoient les Iuifs de naissance : car ces mots d'Hebreux & de Iuifs sont synonymes en l'Escriture Sainte, comme vous voies que saint Paul pour exprimer sa naissance & sa race s'appelle tanto st. Iuif, comme au 22. de cette histoire, tanto Hebreu comme en la 2. aux Corinth, 11. & Phil. 3. Et il les appelle Hebreux plustost que Iuifs, parce que le mot de Iuif est equiuoque, & signifie bien quelque fois les Iuifs de naissance, mais d'autres fois aussi il designe ceux qui le sont de religion, qui est la raison aussi pour laquelle l'Epistre que l'Apostre escriit à ses Freres selon la chair est intitulée *Epistre aux Hebreux*

Hebrieux, & nō pas aux Iuifs; par où on eust peu croire qu'il entendit ceux qui estoient dans le Iudaïsme, & non ceux qui estoient convertis à la foi. Mais qui sont ceux qu'il appelle Grecs? Ce ne sont pas des Iuifs dispersés parmi les Grecs, car il ne les opposeroit pas aux Hebrieux, ce que l'Escriture ne fait jamais, comme aussi la raison ne le permettoit pas, veu que les Iuifs de la dispersiō estoient aussi bien Hebrieux que les autres. Et de fait S. Paul pour estre né à Tarse ville de Cilicie, ne laisse pas de dire des Iuifs en se comparant à eux, *Sont ils Hebrieux? aussi suis ie.* Ce n'est pas aussi des Gētils cōuertis immédiatement du Paganisme au Christianisme, car la porte de la Foi n'auoit pas encores esté ouuerte aux Gentils, comme nous le verrons par la suite de cette histoire, & les Iuifs qui estoient encore dans le Iudaïsme ne les eussent pas soufferts en Ierusalem & au Temple; car s'ils firent un si grand vacarme contre saint Paul sur la cēse que qu'ils auoyēt qu'il auoit associé Trophime avec soi dans le Temple, eussent-ils pas fait contre les Chrestiens s'ils eussent receu des incirconcis en leur assemblée; & s'ils les eussent amenés avec eux dedans ce Temple mesme? ni les Iuifs convertis non plus, car ils firent querelle à saint Pierre pour auoir

esté en Cesarée chez des incirconcis & a-
 uoir mangé avec eux , combien moins les
 eussent ils receus par troupes en leur societé
 & en leurs banquets de charité? Reste donc
 que ce fussent des Gencils profelytes, c'est
 à dire qui s'estoyent faits Iuifs par la circon-
 cision, par le lauement, & par le Sacrifice
 & puis apres auoyent esté apelés à la con-
 noissance de Iesus Christ. Et de fait, com-
 me les Grecs sont ici opposés aux Hebreux,
 ainsi les Profelytes sont opposés aux Iuifs
 au 2. Chapitre de ce Liure quand il est dit,
Nous qui nous tenons à Rome tant Iuifs que
Profelytes. Si vous me demandés pourquoi
 ils n'appellent pas ceux ci Profelytes, mais
 Grecs ou *Grecifans* comme il y a propre-
 ment dans le texte, c'est parce qu'il y auoit
 deux principales sortes de Profelytes, les
 vns Syriens de naissance & de l'ague, cōme
 estoit Nicolas qui est ici appelle Profelyte
 Antiochien, les autres Grecs qui estoient
 nés entre les Grecs & qui en parloyent le lā-
 gage, & qu'il veut par ce mot discerner les
 derniers d'avec les premiers. De ces Grecs
 là il dit, *Qu'ils murmuroyent contre les He-*
brieux desquels ils se croyoyent estre mes-
 prisés : Sur quoi il nous faut sauoir que les
 Iuifs naturels qui estoient merueilleuse-
 ment glorieux de leur extraction, comme
 en effect elle estoit la plus noble de tout le

monde

monde, receuoient tellement les Proselytes en leur communion, qu'ils faisoient toujours grande distinction entre ces gens là & eux, & mesme les auoyent communément (גרים) entel mespris qu'ils disoient que les Gerim, c'est à dire les Proselytes, estoient comme une lepre ou comme une apostume en Israel, & qu'il n'en venoit rien de bon, leurs enfans estans ordinairement meschans, comme Absalom né d'vno meté Proselyte, & qu'ils faisoient grande difficulté de les admettre aux charges publiques, & mesme aux mariages avec ceux de leur nation, disans qu'il s'en faisoit garder infans à la dixième generation. C'est pourquoy ces Grecs, ici soubçonnoient que les Hebreux les mesprisoient, & il se peut bien faire qu'en effect quelques vns de ceux qui estoient employés par les Apostres à cette distribution & aumosne faisoient quelque telle distinction, & leur donnoient occasion de former cette plainte que leurs veuves estoient mesprisées au Ministère de la charité. Il est fait mention particulièrement des veuves, parce qu'entre les personnes pauvres & affligées, les veuves, par la tristesse de leur veuage qui leur dure tous les jours leur vie, se trouvent ordinairement destituées de tout appui & d'aide de quantité d'affaires qu'elles

n'entendēt pas, & de nōbre d'enfans de qui elles n'ōt pas moien de gagner la vie si elles ne sont assistées d'ailleurs : c'est pourquoy Dieu se dit estre *leur protecteur* & les recōmande avec tant de soin aux fideles en vne infinité d'endroits du Viel & du Nouveau Testamēt. Ceux ci croyoyent que *les leurs estoyēt mesprisées au service ordinaire*: Ce qui se peut prēdre en deux façons, l'vne qu'y ayant des veuves employées à faire cette distributiō des aumosnes aux necessiteux, on y employoit celles des Juifs naturels plustost que celles des Profelytes: l'autre que les aumosnes estās distribuées aux veuves qui estoyent en necessitē on ne tenoit conte des leurs, ou on leur en faisoit beaucoup moindre part qu'à celles des autres, & ce dernier sens nous sēble le plus cōuenable. S. Luc entend par *les mespriser*, leur nier l'assistance qu'ō faisoit aux autres ou la leur faire moindre, tout de mesme qu'ē la premiere à Tim. ch. 5. par *honorer les veuves* est entendu les assister & leur subuenir liberalenēt, & par le mot de *diaconie* qui est ici employé dās le Grec il faut entēdre non la charge de leur dispenser les aumosnes, mais la subuention mesme qui leur estoit faite, cōme en l'ōziēme de ce mesme liute quād il est dit que les Disciples determinerēt d'enuoier quelque chose *pour subuenir* aux Freres qui estoyent en Iudée, car le mot qui est traduit par sub-

vention, est le mesme de Diaconie que nous
avons ici. *Ils murmuroyent d'oc de ce que leurs
veuves n'estoyēt pas assistées.* Peut estre qu'ils
n'avoient point du tout de sujet de faire cer-
te plainte, ceux qui vacquoyent à cette dis-
pensation y gardās toute l'egalité qu'ils pou-
voient selon la cōnoissance qu'ils auoyent
des necessités d'un chacun; & si cela estoit,
ils faisoient vn grand tort à ces equitables
dispensateurs: Peut estre y auoit il quelque
espece d'inegalité, mais fort petite & fort
legitime, & en ces cas ils eussent deu le dissi-
muler quand ce n'eust esté que pour le res-
pect qu'ils deuoient aux Apostres qui em-
ployoient telles personnes; mais ceux qui
sont dans l'incōmodité & dās la bassesse s'i-
maginēt aisément qu'ō les mesprise encore
que cela ne soit pas, & l'orgueil qui est natu-
rel à tout hōme ne peut souffrir aucun mes-
pris: d'ailleurs la poureté est chagrine & en-
cline à se plaindre sur tout lors que les po-
ures en voyent d'autres qui ne sont pas plus
poures qu'eux, estre plus liberalement assistés,
en l'euie se souirte parmi les poures aussi biē
qu'au bureau des riches; C'est vne teigne qui
s'achève au bureau aussi biē qu'au drap d'or.
Murmure comme cela ne sembloit pas
de grand chose: mais d'une petite étein-
de se fait souvent vn grand embrase-
ment, & quelque fois de ce qui n'estoit

au commencement qu'un fort petit & fort bas murmure, on voit naistre dans peu de temps de fort hautes plaintes, de fort dangereuses partialités, & dépourantables confusions dans la société civile & Ecclesiastique, si on n'y remédie de bonne heure. On ne sauroit trop tost etouffer des maux qui menacent la paix & la tranquillité de l'Eglise. C'est pourquoi les Apostres dès qu'ils ont aperceu ce mal y ont apporté le remède, qui a esté d'assembler promptement la compagnie des Disciples, pour du commun consentement de tous, choisir des personnes sages & non suspectes, à qui on peust commettre cette administration avec assurance, & en prendre un tel nombre qu'il y peust suffire. Quand eux qui auoyent la principale autorité en l'Eglise & avec cela le don de discerner les esprits pour pouuoir faire vne election telle qu'il falloit, y eussent eux mesmes pourueu sans consulter personne; il y a apparence qu'il n'y eust eu aucun des fideles qui y eust trouué à redire; mais ils n'ont pas iugé le deuoir faire, de peur qu'il ne semblast qu'ils voulussent faire les maistres & disposer de toutes choses avec vne autorité absolue. Ils ont mieux aimé deferer cela à la compagnie des Disciples pour tesmoigner
le

le respect qu'ils portoyent à l'Eglise de Dieu, comme à l'Espouse de leur maistre, & estre en exemple de modestie à tous les Ministres de l'Euangile qui viendroyent apres eux : pour cet effect donc ils l'ont conuoqué & y ont fait la proposition que vous aués ouie. *Il n'est pas raisonnable que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables, regardés donc Freres de choisir sept hommes d'entre vous de qui on ait bon tesmoignage, pleins du Saint Esprit & de sagesse, auxquels nous commettons cette affaire, & quant à nous nous poursuiurons à vaquer à la priere & à l'administration de la parole.* Ils eussent eu grand sujet de se plaindre de ces murmurateurs : car quand ils murmuroyent de cette dispensation inegale de la charité de l'Eglise entre leurs veues & celles des Hebreux, contre qui alloient leurs murmures ? Si contre les Apostres, ces saints hommes outre qu'ils leur administroyent les choses spirituelles prenoyent encore la peine, quelque ocupés qu'ils fussent d'ailleurs, de leur dispenser les temporelles, & s'en acquittoyent avec tant de sois, d'integrité, de charité & de prudence, y estoit ce pas vne grande temerité & vne horrible ingratitude de se plaindre d'eux, comme si en cela ils eussent eu ac-

ception de personnes , ceux qui ensei-
 gnoyent si hautement qu'il n'y en a point
 deuant Dieu , qu'il n'y en doit point auoir
 non plus entre es fideles , n'y ayant en Ie-
 sus Christ ni Iuif ni Grec , mais tous estans
 vn en lui par la Foi ? Si des personnes
 qu'ils employoyent à leur distribuer les au-
 mosnes , n'estoit ce pas encore les accuser
 ou de peu de prudence d'employer à cela
 des gens qui en fussent indignes & incapa-
 bles , ou de peu de soin de ne leur donner
 pas les ordres & les instructions necessaires
 pour s'en acquitter comme il falloit ? Des
 esprits qui eussent esté d'autre trempe que
 n'estoyent les leurs s'en fussent de pités con-
 tr'eux ; mais ils ne l'ont pas fait , & n'ont
 meslé en leur discours aucune parole de
 chagrin & de mescontentement de leurs
 murmures parce qu'ils estoyent pleins de
 charité ; *or la charité*, comme dit l'Apostre,
 (1. Cor. 13.) *n'est point de pitéuse , elle est d'un*
espris patient , elle est benigne , elle endure
tout , elle supporte tout. Ils se sont contentés
 de remedier au desordre qu'ils voyoyent
 naistre dans l'Eglise , & de pouruoir qu'il
 ne passast pas plus auant. *Il n'est pas raison-*
nable, disent ils , *que nous laissons la paro-*
le, c'est à dire , la predication de l'Euangi-
 le , *pour seruir aux tables*. Par ces tables
 quelques

quelques vns entendent la table sacrée du Seigneur, où s'administroit la Sainte Cene; d'autres les tables des Agapes & des banquetts de charité, dont il est parlé en la premiere aux Corinth. chap. 11. Mais parce qu'il n'est ici question ni du saint Sacrement, ni de ces charitables banquetts non plus, mais de la subvention des pources fideles, des veuves & des orfelins, il semble qu'il est beaucoup plus à propos d'entendre par ce mot ces tables qu'Origene sur saint Mat hieu appelle *les tables des deniers de l'Eglise* sur lesquelles se contoyent les deniers qui estoient donnés par les riches pour la subsistance des pources, & les portions qui en estoient affectées à chacun selon la connoissance que l'on avoit de sa necessité, & l'estat qui en estoit dressé par les saints Apostres. Ce service des tables estoit bien sans doute très necessaire, mais il ne l'estoit pas à l'egal de la predication, & Jesus Christ leur maistre ne les avoit pas apelés à estre Diacres mais à estre Apostres. Il ne leur avoit pas dit, Allez & administrés les deniers des pources, mais *Allez & endoctrinés toutes nations*: C'est pourquoy ils preferoyent l'Apostolat au Diaconat, & l'administration de la parole au service des tables. Ce n'est pas qu'ils

se lassassent de prendre de la peine pour les
poures membres de Christ ; & qu'ils ne
leur eussent tres-volontiers continué leurs
soins , si leur fonction principale leur eust
donné asses de loisir pour cela : mais c'est
que l'examen exact des necessités de cha-
cun des poures pour s'en acquitter en con-
science & pour preuenir les murmures , re-
querant beaucoup de temps , & la predica-
tion de l'Euangile ne leur en laissant que
fort peu , ils ne pouuoient pas vacquer à
l'vn & à l'autre , quoi qu'ils l'eussent fait
au commencement lors que l'Eglise estoit
encore fort petite ; c'est pourquoy ils de-
siroient d'estre dechargés du moins princi-
pal pour se pouuoit donner-tous entiers à
l'autre , & y vaquer sans en estre distraits
par aucun autre emploi ; Et de fait la pre-
dication est vne chose si grande , si peini-
ble & si importante qu'elle veut bien vn
homme tout entier , & encore à-grand pei-
ne y peut il suffire. Ils leur proposent donc
de creer de nouveaux Officiers à qui cette
disposition des deniers des poures soit de-
formais commise , & qui puissent s'en acqui-
ter avec plus de loisir & de commodité.
Conseil tres-sage , & semblable à celui
que donna autrefois Ierthro à Moÿse son
gendre , de ne se charger pas lui seul d'vne
fi

si grande multitude de soins sous lesquels il eust infailliblement succombé, mais de choisir d'entre le peuple des hommes vertueux, craignans Dieu, veritables & haïssans le gain deshoneste pour le soulager en routes les menues causes, afin que quant à lui il vaquast à instruire le peuple en la Loi & à juger les affaires les plus importantes & les plus difficiles. *Regardés, Freres* (disent ils) *de choisir sept hommes d'entre vous qui ayent bon tesmoignage, & qui soyent pleins du Sainct Esprit & de sagesse, ausquels nous commettons cette affaire.* Ils proposent d'en prendre sept, parce qu'un moindre nombre n'y pourroit pas suffire & qu'un plus grand y seroit superflu, & ne veulent pas qu'en ce nombre on mette les premiers venus, mais qu'on les choisisse, & qu'en ce choix on ait egard non à la parenté, à l'amitié, aux moiens ou à la race des Grecs ou des Hebrieux, mais aux conditions necessaires pour bien s'acquitter de ces charges & pour y reussir au contentement du public, *Qu'ils ayent bon tesmoignage & qu'ils soyent pleins du Sainct Esprit & de sagesse.* Le bon tesmoignage y est requis afin qu'ils ne soyent suspects à personne, mais que tout le peuple prenne confiance en leur fidelité & en leur suffisance

mais ce n'est pas assez , car la reputation trompe souvent à cause de cette cautele & malice des cœurs dont il est dit en Ieremie, *Le cœur de l'homme est cauteleux & desesperement malin qui le connoistra?* Il faut qu'ils aient les dons interieurs pour fondement de leur bonne reputation , non les dons naturels seulement d'esprit , de iugement, d'adresse & de diligence ; mais les surnaturels de foi , de bonne conscience, d'integrité & de charité, sans lesquels cette charge ne pouvoit estre bien exercée ; dons que l'Escriture ici & ailleurs appelle *le Saint Esprit* , parce que c'est lui seul qui en est le principe & la source. Ils y font particuliere mention *de la sagesse* , c'est à dire de la prudence pour reconnoistre ceux qui sont dignes de l'assistance de l'Eglise , pour diserner les vrais pources d'avec les caimans volontaires ; & pour observer les proportions qui doivent estre gardées entre les vrais pources selon le besoin de chacun, & la maniere en laquelle l'assistance qu'on leur fera leur pourra estre plus utile ; Et les Apostres veulent qu'ils aient ces dons là , non comme tous les autres fideles , mais en vne mesure abondante par dessus le commun , *Qu'ils soyent pleins, (disent ils) du Saint Esprit & de sagesse*

Vous

Vous me dirés, peut estre, mais ces dons là estans interieurs & n'estans connus qu'à Dieu seul, & aux personnes mesmes qu'il en gratifioit par son Esprit, comment est-ce que les fideles y pouuoient auoir egard en leur choix? Ils ne le pouuoient pas veritablement par l'inspection immediate de ces habitudes dans les ames de ceux qui en estoient doués, mais ils le pouuoient aisement par la consideration des effectz constans & vniformes qu'elles produisoient au dehors: car ces qualités là ne sont pas des qualités obscures & oiseuses; Ce sont des vertus toujours agissantes pour la gloire de Dieu & pour l'edification du prochain, & ainsi elles ne peuuent pas estre inconnues. Or afin qu'on ne croye pas que ce que ces saints hommes demandent cette decharge à l'Eglise soit pour demeurer sans rien faire & pour se donner du bon temps, ils ajoutent. *Et quant à nous, nous poursuivrons de vaquer à la priere, & à l'administration de la parole*: C'estoit pour dire, iusques ici nous auons bien vaqué à l'vn & à l'autre exercice & en auons receu de tres douces consolations & l'Eglise de tres-grands fruiçts, mais nous y vaquerons avec plus de liberté & d'assiduité, lors que vous nous aurés dechargés de ce peinible soin de

la distribution des deniers des pources par le moyen que nous vous proposons , & ainsi les pources seront mieux assistés quand il y aura des Diacres qui se donneront tous entiers à cette dispensation , & l'Eglise sera mieux seruite quand nous appliquerons tout nostre esprit & tout nostre temps à prier Dieu pour elle & lui annoncer la parole de vie.

Comme ce Conseil estoit tres iudicieux & tres-bon , aussi n'y eut il aucun entre les fideles qui n'y deferaist volontiers , & pour l'equité de la chose mesme & pour l'authorité de ceux qui la leur propofoient. Quelque fois vn conseil est bien proposé par vn homme de bien , mais n'estant pas acompagné de toute la prudence qui seroit necessaire , est rejezté à cette ocasion. D'autre fois il est bon en soi , mais estant proposé par vne personne odieuse , il en deuiet suspect. C'est pourquoy les Lacedemoniens autrefois, vn bon conseil leur estant suggeré par vn meschant homme ne voulurent pas en deliberer sur la proposition , mais le firent proposer par vn homme d'une probité reconnue , & alors prirent la resolution de le suiure. Ici l'vn & l'autre se rencontre ; c'estoit vn conseil des Apostres , & vn conseil, vraiment digne

digne de leur prudence & de leur charité
C'est pourquoy ils y consentirent tout à
l'instant. Ce propos (dit saint Luc) plut à
toute la compagnie qui estoit là présente, dont
ils eleurent Estienne personnage plein de Foi
& du Sainct Esprit, & Philippe, & Procore,
& Nicanor, & Timon, & Parmenas &
Nicolas Profelyte Antiochien. Auparavant
ily auoit de la diuision & de la partialité en-
tre les Grecs & les Hebreux, mais à cette
heure il n'y en a plus. Les Grecs & les He-
breux conuiennent tous en mesmes senti-
ments par la prudente & charitable con-
duite de ces dignes directeurs de leurs con-
sciencés, & n'ont pas plustost ouï leur con-
seil qu'ils l'embrassent & l'execurent par
l'election des personnes qui sont ici nom-
mées. Où nous auons à remarquer pre-
mierement que tous ces noms ici sont des
Noms Grecs d'où on peut fort raisonnable-
ment inferer que ce murmure que l'on vou-
loit faire cesser estant venu du costé des
Grecs, l'assemblée en cette election eut e-
gard particulièrement à eux, afin de leur
oster tout sujet de mescontentement : le
plus grand nombre des fideles de cette
Eglise là estoit sans doute des Hebreux. &
ainsi quand ils eussent pris la plus grande
part des Diacres d'entre les Hebreux &

qu'ils y en eussent meslé quelques vns des Grecs, les Grecs n'eussent pas eu sujet de s'en plaindre, la proportion estant gardée en cela; mais ils ont voulu les prendre tous des Profelytes, afin qu'ils n'eussent point deormais de soubçon qu'on mesprisast leurs veues & qu'on les traitast moins avantageusement que les autres, & ainsi les plus forts se sont accommodés aux plus foibles pour le bien de la paix; laquelle ne sauroit long temps subsister dans la diversité des interets humains, là où personne ne veut rien ceder de son droit. Il faut observer en second lieu que parmi plusieurs Profelytes Grecs qu'ils choisirent, ils en meslerent vn Syrien asavoir Nicolas comme saint Luc le remarque par exprés, de peur qu'en voulant contenter les Profelytes Grecs on ne mescontentast les Profelytes Syriens, qui ne trouuoient pas mauuais qu'on en prist la pluspart des Grecs, mais qui peut estre n'eussent pas trouué bon qu'on eust exclus entierement les leurs, & ainsi voyons nous que l'esprit de charité & prudence a veritablement presidé en cette assemblée. En troisième lieu est à noter qu'entre les autres saint Estienne est mis le premier & y est mis avec vn Eloge particulier, *Personage, dit saint Luc, plein de Foi*
& de

& du Saint Esprit, c'est à dire douë en plus grande abondance du Saint Esprit, que les autres d'une vraye Foi en nostre Seigneur Iesus Christ, & de toutes les autres graces du Saint Esprit qui l'accompagnent, d'integrité, de prudence & de zèle à la gloire de Dieu, de charité envers les freres, & de constance à souffrir toutes choses pour le nom de nostre Sauueur, comme il paroît par ce que l'Euangeliste en recite immédiatement apres; & certes il estoit bien digne de cet honneur que l'Historien Sacré lui rend, comme ayant esté le premier de toute l'Eglise Chrestienne qui a seelé la verité de Christ par son sang.

Reste de considerer pour la fin ce qui fut fait en suite de cette election. Les Apostres auoyent deféré aux fideles qui estoient ici assemblés le droit de proceder à cette election des Diacons, & s'estoyent réservés celui de leur ordination, qui est l'ordre legitime que Dieu veut estre gardé dans toutes les vocations ordinaires aux charges Ecclesiastiques. C'est pourquoy apres auoir eueu ces sept personages, ils les ont presentés aux Apostres comme aux premiers & principaux Ministres de l'Eglise, auxquels tous les autres deuoyent rendre compte de leur administration, com-

me leur estant donnés seulement pour aides, afin qu'ils leur donnassent leurs ordres & leurs instructions & qu'ils les reçussent & installassent solennellement en leurs charges, comme ils ont fait en les recommandant à la grace de Dieu, & en leur imposant les mains. Ils ont commandé par la priere, comme par celle qui leur estoit plus necessaire pour bien s'acquitter de l'emploi auquel ils estoient appelés, à ce qu'il plust à Dieu les reuestir de son Esprit, leur donner & des sentiments de cordiale charité enuers les pources membres de Christ, & la prudence dont ils auoyent besoin en cette dispensation, & vne force infatigable pour y pouuoir suffire, les y adresser par la sagesse; les y soutenir par la vertu, & accompagner leur labour d'vne telle benediction de sa grace, que tous les pources en fussent soulagés en leurs necessités, & que toute l'Eglise en fust satisfaite & edifiée. Ce qui se doit encore plus practiquer à l'endroit des Pasteurs, dont la charge est beaucoup plus importante: ainsi saint Luc au 6. de son Euangile, recite que nostre Seigneur Iesus Christ ayant à elire douze Apostres fust toute la nuit deuant en priere: ainsi au 13. de cette Histoire il dit que les Propheces & les Docteurs avec
l'Eglise.

L'Eglise d'Antioche, le Sainct Esprit leur ayant commandé de lui separer Barnabas & Saul pour l'œuvre à laquelle il les auoit appelés, apres auoir jeusné & prié ; ils leur imposèrent les mains & leur donnerent cōgé ; & au 14. qu'ayans par l'auis des assemblées establi des Pasteurs en chacune Eglise, ayans prié avec ieunē ils les recommanderent au Seigneur. A la priere ils ont ajouté la ceremonie de l'imposition des mains comme cela auoit esté pratiqué autrefois & enuers Iouy par Moyse, Nomb. 27. & enuers les Leuites dont Dieu dit Exo. 8. *Tu feras approcher les Leuites deuant l'Esnel, & les enfans d'Israel imposeront les mains sur eux.* Ce qui a esté aussi vlté en l'establissement & enuoi des Pasteurs du Nouveau Testament, comme nous le voions en l'exemple de Timothée, que saint Paul dit auoit receu le don de Dieu par l'imposition des mains de la compagnie des Anciens ; & en celui des autres Pasteurs que Timothée receuoit avec sçre ceremonie, dont l'Apstre lui dit, *N'impose hastiuement les mains à aucun c'est à dire, n'establi perionne au saint Ministère legerement ;* Et l'Eglise Chrestienne l'a toujours obseruée depuis ences occasions ; Et le Diable mesme, qui

en cela aussi bien qu'en beaucoup d'autres choses s'est tendu le siége de Dieu , la fait employer en la consecration de ses Pontifes comme nous l'apprenons de Tertulien qui met cela entre les formes de leur reception , & de Tite Lieve qui tesmoigne que quand Numa Pompilius fut initié au souverain Sacerdoce , les mains lui furent imposées. Cette ceremonie figuroit à ceux que Dieu appelloit à ces charges , Premièrement qu'ils estoient consacrés à Dieu à viure & à mourir , comme sous la Loi Mosaique il estoit ordonné aux Sacrificateurs d'imposer les mains aux animaux qu'ils presentoyent à Dieu en Sacrifice. 2. Que la main de Dieu estoit sur eux en benediction , car c'estoit vne tres-ancienne ceremonie au milieu du peuple de Dieu d'imposer les mains à ceux qu'on benissoit : ainsi Iacob imposa les mains à Ephetaim & à Manassé en les benissant , ainsi nostre Seigneur Iesus à imposé les siennes aux enfans quand il les a benis , & aux malades quand il les a gueris de leurs maux. 3. Que Dieu les couvroit de son ombre & les prenoit en sa protection , suivant ce qu'il disoit à son Prophete Esaie , (Esa. 31. 16.) *J'ay mis mes paroles en ta bouche & j'ay couvert de l'ombre de ma main , afin que ie plante les Cieux*

Cieux, & que ie fonde la terre, & que le Prophete disoit aussi au chap. 49. Il m'a couuert de l'ombre de sa main & m'a dit, Tu es mon seruaeur, & elle estoit de telle efficace en les fideles seruiteurs, que Moysse ayât imposé les mains à Iosué lors qu'il l'establit en la charge, il est dit, (Deut. 34.) Que Iosué fut remplis d'esprit de sapience, pource que Moysse auoit posé ses mains sur lui, & que saint Paul dit à Timothée. Je t'admoneste que tu ualumes le don de Dieu qui est en toi par l'imposition de mes mains.

En tout ceci, *Mes Freres*, nous auons plusieurs choses à remarquer contre les aduersaires, & plusieurs choses à obseruer pour nous. Contre les aduersaires vous uoyés comme estant suruenu du murmure en l'Eglise entre les Grecs & les Hebreux, les Apostres n'en ont pas ordonné eux mesmes, comme s'ils eussent esté les Maîtres & les Monarques de cet estat spirituel de Christ, mais ont raporté l'affaire à l'Eglise qui y auoit le principal interest, & à qui appartenoit proprement le droit d'en ordonner. Ils sauoyent qu'en l'Eglise il n'y a qu'un seul maistre & vn seul Seigneur, qu'estant l'espouse de nostre Seigneur Iesus Christ elle n'est suiette qu'à son Espoux, & quant à eux ils n'en sont que les Ministres

& les Officiers, comme les seruiteurs du Mari sont aussi les seruiteurs de la femme & non pas ses Maistres; que si saint Pierre meisme auoit debat avec son prochain il lui auoit esté dit *Dile à l'Eglise*; que si on contolloit ses actions c'estoit à elle à en connoistre & à lui à lui en rendre conte, comme vous entendrés ci apres qu'il a fait lors qu'on lui a fait querelle sur ce qu'il auoit esté chez Corneille; au lieu que ceux qui se disent estre leurs successeurs & de saint Pierre particulièrement, veulent estre tenus pour les Monarques de l'Eglise & y font toutes choses avec Empire, & comme ils parlent, *par plénitude de puissance*, pretendans, quoi qu'ils facent, n'auoir à en rendre conte à personne contre cette expresse defence que Iesus Christ a fait à ses Apostres, *Les Rois des nations dominant sur elles, mais entre vous il n'en sera pas ainsi*; & contre celle de saint Pierre qui dit generalement à tous les Pasteurs, *Paissés le troupeau de Christ, non point comme ayans domination sur les héritages du Seigneur*, & contre l'exemple de ces saints hommes qui disoyent aux fideles, *Nous sommes vos seruiteurs pour l'amour de Christ. soit Paul, soit Apollon, soit Cephas toutes choses sont à vous*; ainsi s'ils succedent aux saints Apostres, c'est comme la

nuit

point du jour, veu qu'ils suivent des procedés, & tiennent vn langage directement contraire au leur.

Vous voyés en second lieu comme les Apôtres ont deféré à l'Eglise le droit de créer les propres Officiers, comme ils l'avoient practiqué lors qu'il fut question de subroger vn Apôstre à Judàs; car ils le proposerent à l'assemblée laquelle en choisit deux Ioseph & Matthias, entre lesquels on jeta le sort, afin que Iesus Christ declarast lui mesme du Ciel lequel des deux lui estoit le plus agreable, & qu'ainsi celui là eust sa vocation immediately de lui, ce qui estoit vne condition necessaire à la charge d'Apôstre: De celle des Diacres il n'estoit pas de mesme, & ainsi il n'estoit pas necessaire d'y employer le sort; c'est pourquoy la chose fust simplement remise au choix de l'assemblée; & ainsi s'est il observé en l'ancienne Eglise en l'election des Pasteurs, comme nous le voyons en saint Cyrien, & en vne infinité de passages des autres Anciens: mais aux siècles suivans les Evêques de Rome ont osté ce droit au peuple Chrestien, & se le sont reservé à eux seuls, convertissans le Ministère en vne domination Monarchique. Pour nous nous avons ramené l'ancien ordre & restitué à

l'Eglise le droict qui lui appartenoit. Car encore qu'en l'election d'un Pasteur nous n'assemblions pas toute vne Eglise pour recueillir les suffrages de tous les fideles qui la composent, en quoi il y auroit du desordre & diuers inconueniens, neantmoins on procede à son Election dans vn Synode composé des Pasteurs & Anciens, qui sont députés de toutes les Eglises de la Prouince & qui les representent; là on voit les témoignages qu'il a de sa vie, & puis on l'examine sur la doctrine & sur la dexterité qu'il a à détailler la parole de Dieu, apres quoi on le propose à l'Eglise pour y estre veu & ouï, & si elle l'approuue & l'agrée, on le lui donne pour Pasteur avec priere & imposition des mains: Et quant aux Anciens & Diacres, quand nous auons à en choisir quelcun, nous ne vous assemblons pas pour cela, mais nous y procedons dans le Consistoire, qui est composé de vos Pasteurs & de vos Anciens lesquels ont droict de vous & representent tout vostre corps, & ce choix estant fait, nous vous le rapportons en cette chaire, afin que si vous y sauez quelque empeschement vous nous en declariés les causes pour en estre iugé, & si vous consentés à nostre choix nous le receuions en la charge: ordre que l'Empe-

reur

Leur Alexandre devere ayant apris estre ob-
servé par l'Eglise en la promotion des hom-
mes aux charges Ecclesiastiques, il voulut
que la mesme chose fut observée en la vo-
cation des charges civiles, disant Qu'il no
seroit pas raisonnable que les Juifs & les
Chrestiens le practiquans en leurs Officiers
Ecclesiastiques, on n'en fit pas de mesme
en l'election des Gouverneurs des Prouin-
ces, auxquels on commettoit les fortunes
& les testes des hommes. Nous aprenons
d'ici en troisieme lieu quelle est la propre
fonction des Diacres, assavoir non de lire
l'Evangile en l'Eglise & d'y administrer les
saints Sacrements, comme pretendent
ceux de l'Eglise Romaine, mais de servir
aux tables des deniers Ecclesiastiques, &
de dispenser les charités de l'Eglise. Il est
vrai que le changement qui a esté fait en
leur fonction est fort ancien, quoi que non
du temps des Apostres & de leurs premiers
successeurs, mais saint Chrysostome decla-
re fort expressement que c'est vn abus qu'il
faut reformer par cet exemple des Apo-
stres, & Oecumenius avoué que les Dia-
cres de son temps, auxquels on donnoit les
fonctions qu'on leur attribue aujourd'hui
en l'Eglise Romaine, n'estoyent pas selon
l'ordre des Diacres mentionnés par saint

G

LUC. En fin nous y voions quelle a esté la forme de l'ordination des Diacres assauoir de prier pour eux & de leur imposer les mains sans aucune autre ceremonie, au lieu qu'en l'Eglise Romaine on leur confere l'ordre en leur mettant l'estole sur l'espaule gauche, les vestant de la Dalmatique, leur faisant toucher l'Euangile, & leur disant, *Recoi la puissance de lire l'Euangile en l'Eglise de Dieu tant pour les viuans que pour les morts*, forme dont on ne voit aucune trace en cette ordination des premiers Diacres qui a esté faite par les Apostres.

Ce sont là les remarques que nostre texte nous fournit contre nos aduersaires, mais voyons maintenant ce que nous en devons recueillir pour nous mesmes. Premièrement quand nous entendons ce murmure qui s'est esleué en l'Eglise entre les Grecs & les Hebreux, aprenons de là qu'elle n'a jamais esté si pure, ni tous les membres si dettachés de leurs particuliers interets, qu'il n'y ait eu tousiours des enuies & des jalousies & des gens qui ont murmuré contre leurs conducteurs. Quand nous voions aujourd'hui arriuer des choses semblables, ne nous en scandalisons pas & ne nous chagrinons pas en nos charges, quand ceux pour qui nous trauillons y trouuent à redire,

dire, quoy que nous y vaquions en bonne
conscience & avec tout ce que nous pou-
vions de prudence. On a murmuré contre
les Apostres, quoy qu'ils fussent beaucoup
meilleurs & plus sages que nous, & que
leurs personnes & leurs actions merita-
sent beaucoup plus de respect & de véné-
ration que les nostres : Ils l'ont supporté
avec patience aimans mieux y remédier
que s'en plaindre. Vous Anciens & Dia-
cres qui prenez tant de peine pour le soula-
gement des pources, & qui estes contrains
bien souvent d'entendre les murmures, les
indiscretions & les insolences de quelques
vns d'entr'eux, imitez la patience de ces saints
hommes, & ne vous en aigrissés pas con-
tre ceux qui reconnoissent si mal vos ser-
vices, mais estans forts supportés les foi-
bles, & pardonnés à leur chagrin causé
aux vns par leur mauuaise educatiõ, aux au-
tres par l'age, aux autres par les maladies, &
à tous par leur nécessité & par leur misere.
Vous estes qui estes assistés charitable-
ment par l'Eglise, & secourus journalle-
ment par le soin de ceux que Dieu a appelés
à ces charges, receués avec humilité & re-
connoissance les bons offices qu'ils vous
font, reuerés leurs personnes comme
des Anges que Dieu vous enuoie pour

vostre secours, & ne murmurés pas comme ceux ci ont murmuré auxquels Dieu n'a pas pris plaisir ; mais vous soumettés à la conduite de vos superieurs qui font ce qu'ils peuvent , afin que ce qu'ils font , ils le fassent joyeusement & non pas à regret , ce qui ne vous reuiendroit pas à profit. Vous aussi à qui Dieu a donné des moiens quand vous oyés les plaintes & les murmures de ces poutes gens , & que vous voies la peine que nous auons à les contenter tous , aidés nous à faire pour eux plus que nous ne faisons , Excités vostre charité & vous eslargissés en aumosnes pour ces poutes membres du corps de Christ , pour tant de veues , d'orfelins , de malades & d'impotents auxquels nous auons à pourvoir , notamment en cette saison , où leur souffrance est plus grande qu'à l'ordinaite. Ce sera vn sacrifice que vous ferés qui sera de tresbonne odeur deuant Dieu , lequel accroistra d'autant plus les reuenus de vostre justice , afin qu'il soit dit d'vn chascun de vous ce qui est dit au Pseume, *Il a epars, il a donné aux paires sa justice demeure eternellement.*

Nous auons ouï en deuzième lieu que les saints Apostres ont represanté à l'Eglise qu'il n'estoit pas raisonnable qu'ils quittassent

sent la parole de Dieu pour servir aux tables. Cela nous montre à nous que Dieu a apelés au saint Ministère de l'Evangile, que la principale des fonctions auxquelles nous devons vaquer & dont nous avons à lui rendre compte, est la predication de la parole, pour y donner nos principaux soins & la plus grande partie de nostre temps. Ce que saint Paul dit à son Timothée ; *Sois attentif à la lecture à l'exhortation & à l'endocrement & sois perseverant en ces choses, car en ce faisant tu te sauveras & ceux qui t'escoutent.* Dieu le dit à chacun de nous.

C'est là la plus essentielle partie de nostre charge & la plus necessaire à toute l'Eglise dont il nous a commis le soin : travaillons donc continuellement ou à cela ou pour cela, sans en laissant distraire le moins que nous pourrions par les autres occupations de la vie. *Et vous Mes Freres*, devez nous excuser sur cette consideration, si nous ne vous tendons pas en particulier tous les devoirs auxquels nous serions bien obligés : *car* nous sommes dans nos études travaillés à nous rendre le plus capables que nous pouvons de cette grande fonction, nous travaillons pour vous, & l'instruction que vous recevez de nostre predication est plus importante que toutes nos

ciuités. A cet exercice ils ont joint ce-
 lui de la priere, nous faisons en de meisme,
 prions Dieu iour & nuict qu'il nous assiste
 & nous fortifie en son œuure, qu'il enuoie
 de jour en jour de bons ouuriets en sa mois-
 son, qu'il ouure les yeux aux incredules,
 & les transporte de la puissance des tenebres
 au Royaume de la merueilleuse lumiere; qu'il
 fortifie puissamment les croyans en l'hom-
 me interieur, qu'il donne accroissement à
 ce que nous plantons & que nous arrousons,
 qu'il retranche de son Eglise tant de vices
 & tant de scandales, qu'il y face fleurir &
 fructifier la foi, la pieté, & les autres vertus
 Chrestiennes, qu'il dissipe les desseins dan-
 gersables de ceux qui trauailent à sa ruine,
 qu'il encline enuers elle les cœurs des Prin-
 ces & des peuples, & qu'il lui donne paix
 en nos jours. Et vous *Mes Freres* priés le
 aussi afin qu'il benisse nostre trauail, & qu'il
 nous rende de plus en plus vtils à vostre e-
 dification & à vostre salut.

En suite de cela remarqués le grand soin
 que les saincts Apostres ont pris de faire
 qu'il se fist vne digne election de personnes
 propres à cette charge dont il estoit alors
 question, & y procedons tout de meisme
 toutes les fois qu'il nous en faut choisir
 quelques vns, ayans egard à leur vertu non
 à

à aucune consideration charnelle, considerans que ceux qui donnent leurs suffrages en de telles elections, s'ils les donnent à des gens indignes sont responsables à Dieu & à l'Eglise de tout le scandale qui en arriuera au public. Les conditions qu'ils ont requises en ceux qui y deuoyent estre appelés sont, qu'ils eussent bon tesmoignage, & qu'ils fussent pleins du Sainct Esprit & de sagesse. C'est à quoi l'Eglise a regardé quand elle a appelé à cette sainte charge ceux qui l'exercent aujourd'hui au milieu de vous. Reuerés les donc comme des personnes sacrées approuuées de Dieu & des hommes, qui quittent leurs affaires particulieres pour s'employer aux vostres, & qui vous donnent gratuitement leurs soins & leurs peines en cet emploi que Dieu leur a commis par vous & pour vous. Et vo^s qui exercés cette sainte vocatiō serués alaigrement vne Eglise qui vous a tesmoigné en vous y appelant l'honorable & auantageux jugement qu'elle faisoit de vous & la confiance qu'elle prenoit en vostre pieté, en vostre charité, & en vostre prudence, & taschés de correspondre par vos actions à l'estime qu'elle fait de vous & aux esperances qu'elle en a conceuës. Si vous aués de la peine vous en

aurés aussi vne ample recompense en la satisfaction de vos consciences & en la reconnaissance de tous les gens de bien, & en receurés vn jour la louange de la propre bouche de ce grand Sauueur, pour l'amour duquel vous l'aurés soufferte avec joye. Et nous tous generalement, *Tres-chers Freres*, seruons Dieu & son Eglise avec zele chacun en nostre propre vocation, afin qu'en l'aparition glorieuse de nostre Redempteur nous receuions de lui la couronne de felicité & de gloire, qu'il prepare là haut à tous ceux qui l'auront serui fidelement ici bas.



SERMON